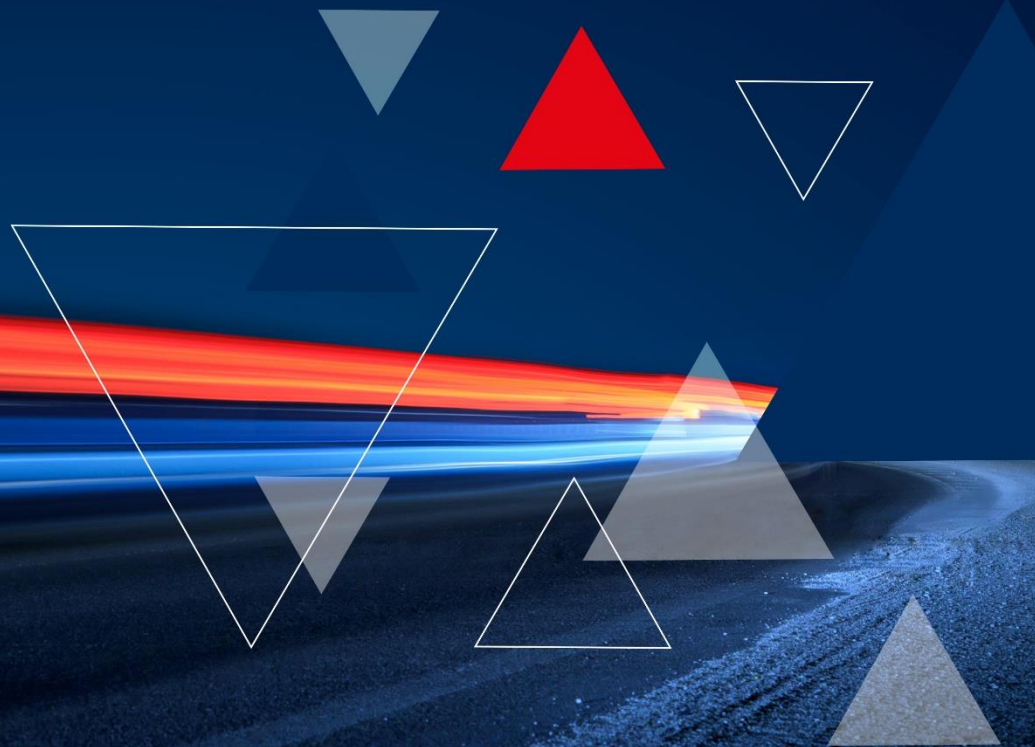


LEASYS

Guide de fin de contrat



INTRODUCTION

Vous avez souscrit un contrat de Location Longue Durée auprès de **LEASYS France** et nous vous en remercions.

Au terme de ce contrat, le véhicule que vous louez doit être restitué en **bon état de fonctionnement et d'entretien. Un véhicule présentant une anomalie, des difficultés au démarrage et/ou un bruit manifestement anormal n'est pas éligible à restitution et doit faire l'objet d'un diagnostic préalable par le Locataire.**

Pour vous accompagner dans cette étape importante, nous vous proposons ce guide simple et complet dans lequel vous trouverez toutes les informations importantes :



- Le descriptif de notre procédure de restitution**
- La méthodologie de relevé et d'évaluation des dommages par catégorie d'éléments**
- Les règles de fin de contrat**
- Les contacts utiles pour toute information complémentaire**

I) LA RESTITUTION

1. Une étape essentielle

La restitution est une étape clé dans la vie de votre contrat de location. C'est elle qui détermine :

- **La date de fin de contrat et par conséquent l'arrêt de la facturation de vos loyers**
- **Le kilométrage total réellement effectué**
- **La date du transfert de la garde juridique du véhicule**
- **Les dommages éventuels affectant votre véhicule**

La restitution de votre véhicule doit avoir lieu au plus tard à la date de fin de location définie lors de la signature du contrat.

En tant que locataire du véhicule, vous devez obligatoirement être présent lors de la restitution du véhicule pour signer la fiche de restitution contradictoire, conformément aux termes de votre contrat. Cette fiche, établie en votre présence, sera également co-signée par un inspecteur de la société Macadam, acteur européen reconnu et mandataire exclusif de LEASYS France.

Votre signature ainsi que la remise des documents administratifs du véhicule vaudront alors pour approbation du relevé de dommages et permettront l'arrêt de la facturation de vos loyers.

A NOTER :

En cas de restitutions multiples dans une période de temps restreinte, LEASYS France peut organiser cet événement sur mesure selon les dispositions les plus adaptées à votre activité.

I) LA RESTITUTION

2. Le déroulement

Un mois avant le terme de votre contrat, vous recevez un courrier détaillant les étapes à suivre pour restituer votre véhicule. A réception de ce courrier, vous devez réaliser les démarches suivantes :



1ère étape :

Prenez contact avec la société Macadam au **01 58 02 09 93** pour fixer le lieu, la date et l'heure de restitution de votre véhicule

Informations à communiquer à Macadam :

- L'immatriculation de votre véhicule
- L'adresse exacte du concessionnaire agréé de votre choix
- Vos dates de disponibilité pour la réalisation de la restitution
- Les noms et coordonnées de la personne qui sera présente au rendez-vous et habilitée à signer la fiche de restitution contradictoire



A noter :

La restitution peut se faire :

- **Dans votre point de vente agréé le plus proche**
- **En accord avec LEASYS France, au sein de votre société ou sur le parc de votre entreprise en cas de restitutions multiples**


2ème étape : Informez impérativement votre concessionnaire agréé de la date et l'heure convenues avec Macadam pour la restitution du véhicule

I) LA RESTITUTION

1. Une étape essentielle

La restitution est une étape clé dans la vie de votre contrat de location. C'est elle qui détermine :

3ème étape :



Le jour de la restitution, soyez présent au RDV fixé pour pouvoir clôturer votre contrat

Lors du RDV de restitution, l'inspecteur réalise, en votre présence, un relevé des éventuels dommages constatés sur votre véhicule. Il vous sera alors demandé de :

- Co-signer la fiche de restitution contradictoire (signature électronique)
- Remettre à l'inspecteur tous les documents administratifs de votre véhicule :
carte grise, carte code et double de clés
Votre contrat pourra alors être clôturé à la date du RDV.

ATTENTION : A défaut de signature du procès-verbal de restitution par le Locataire, le Loueur ne pourra considérer le véhicule comme restitué ; le véhicule restant sous la garde du Locataire, et à défaut de réception du procès-verbal signé dans les cinq jours à compter de la relance, un second examen contradictoire devra être organisé par le Loueur et sera à la charge du Locataire, pour un montant de 100€HT.

Important :

Pensez, avant de restituer le véhicule, à effacer toutes les données personnelles que vous avez saisies dans le GPS ou autres ordinateurs de bord.

A noter :

En cas d'absence au rendez-vous, nous ne pourrons pas clôturer votre contrat et arrêter la facturation; les frais de déplacement de l'inspecteur Macadam seront également mis à votre charge.

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

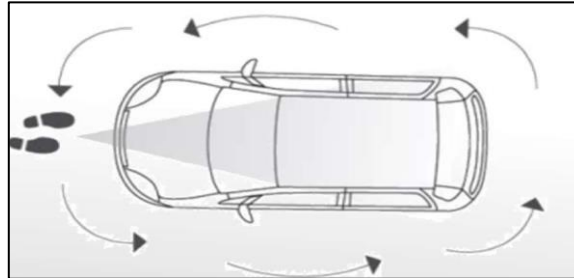
1. Descriptif

Pour établir la fiche de restitution contradictoire de votre véhicule, l'inspecteur Macadam effectue avec vous un tour complet du véhicule et passe en revue différents points :

- La vision d'ensemble du véhicule
- L'intérieur du véhicule
- La carrosserie
- Les roues
- Les vitrages
- Les optiques

A noter :

Le contrôle visuel du véhicule doit permettre de relever les dommages (valorisables ou non) et porte sur l'intérieur et l'extérieur.



II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

2. Déroulé

L'objectif du relevé de dommages réalisé lors de la restitution est de constater les dégradations, détériorations ou usures anormales de votre véhicule sous réserve de démontage, contrôle et conformité.



Votre présence est obligatoire.

Notez bien qu'en cas d'absence au rendez-vous, les frais liés au déplacement de l'inspecteur Macadam vous seront facturés.

Le jour de la restitution, vous devrez impérativement remettre à l'inspecteur :

- L'original de la **carte grise**
- Le double de clés
- La carte code

Le véhicule doit être :

- Disponible pour l'inspection (toutes les réparations qui auraient été nécessaires doivent être terminées)
- Nettoyé intérieurement et extérieurement
- Entretenu conformément aux préconisations du constructeur (carnet d'entretien à jour)
- **En parfait état de fonctionnement ; Pour rappel, un véhicule présentant une anomalie, des difficultés au démarrage et/ou un bruit manifestement anormal n'est pas éligible à restitution et doit faire l'objet d'un diagnostic préalable par le Locataire.**
- **Il n'est pas nécessaire de restituer le véhicule avec le plein de carburant. Toutefois, le voyant du réservoir doit être éteint.**

Par ailleurs tous les ouvrants doivent fonctionner et il ne doit pas y avoir de vitres ou blocs optiques cassés ou fêlés. Les éléments de sécurité doivent être présents et fonctionner correctement.

Chaque élément est contrôlé sur :

- Sa présence
- Son état
- Son fonctionnement
- Sa conformité



II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

3. Les contrôles

L'inspection permet d'évaluer l'état général du véhicule et d'effectuer un relevé de dommages complet. Pour cela, plusieurs éléments sont contrôlés :

1) INTERIEUR

- Propreté intérieure
- Revêtements tissu, alcantara et cuir
- Revêtements plastique et boiseries
- Moquettes

2) CARROSSERIE

- Plastiques non peints
- Plastiques peints
- Éléments tôlés
- Défauts d'aspect de peinture
- Stickers

3) ROUES

- Jantes alliage
- Enjoliveurs et jantes tôle
- Pneumatiques

4) VITRAGES, OPTIQUES ET FEUX

- Vitrages
- Optiques et blocs feux

A noter :

Toute dégradation comme toute usure anormale affectant les éléments mécaniques et accessoires, la sellerie, tout élément, garniture ou revêtement intérieur et la carrosserie resteront à la charge du Locataire. Des précisions et des illustrations sur les différents types d'usures et de dommages sont disponibles dans les pages suivantes. La liste des dommages est donnée à titre indicatif et n'est donc pas exhaustive.

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Intérieur - Propreté intérieure



Propreté correcte à l'appréciation de l'inspecteur

Pas de valorisation



Propreté incorrecte à l'appréciation de l'inspecteur

Valorisation d'un forfait nettoyage intérieur

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

INTÉRIEUR - REVÊTEMENTS TISSU, ALCANTARA ET CUIR

✓
Brûlure superficielle

✓
Usure sans perforation du support

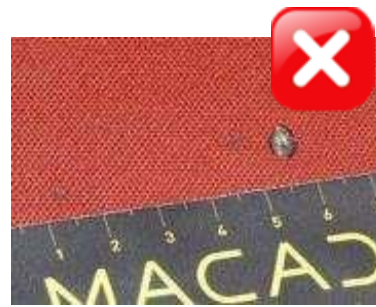
✓
Réparation de bonne qualité sur tissu, non visible en vue d'ensemble



Brûlure profonde sans perforation du support



Eraflure, déchirure, trou



Brûlure avec perforation du support



Réparations de mauvaise qualité des garnitures intérieures

Tissu ou velours

- Valorisation forfaitaire de la réparation

Cuir ou alcantara

- Valorisation du remplacement de l'élément

Sur tissu, ≤ 8 mm Valorisation forfaitaire de la réparation

Sur tissu, > 8 mm, ou sur cuir ou alcantara

- Valorisation du remplacement de l'élément

Valorisation du remplacement de l'élément

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Intérieur - Revêtements plastique et boiserie

✓
Brûlure superficielle

✓
Eraflure superficielle sans arrachement de matière sur les garnitures

Pas de valorisation



Dégradation avec perforation du support, élément cassé ou fendu



Griffe avec arrachement de Matière



Trou sur tableau de bord ou console centrale

Valorisation du remplacement de l'élément

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Intérieur - Moquettes



Usure superficielle

Pas de valorisation



Usure de la talonnette sans perforation de la moquette



Usure sans perforation ou jusqu'à trois brûlures



Usure de la taille d'une carte de crédit et sans perforation



Usure ayant perforé le tapis ou plus de 3 brûlures



Usure au-delà de la taille d'une carte de crédit, avec ou sans perforation

Valorisation forfaitaire de la réparation

Valorisation du remplacement de l'élément

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Carrosserie - Plastiques non peints



Rayure(s) : cumul \leq 15 cm sans arrachement de matière

Pas de valorisation



Rayure (s) : cumul $>$ 15 cm
sans arrachement de matière

Valorisation forfaitaire
de la réparation



Rayure (s) : avec
arrachement de matière

Valorisation du remplacement de l'élément



Élément cassé, déformé,
fendu

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Carrosserie - Plastiques peints

✓
Rayure(s) : cumul \leq 10 cm

✓
3 impacts et moins

Pas de valorisation



**Rayure(s) :
cumul $>$ 10 cm**



**Impacts :
De 4 et plus**



Élément déformé



**Élément cassé,
fendu**

Valorisation de la peinture de
l'élément

Valorisation du remplacement de
l'élément

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Carrosserie - Éléments tôlés



Rayure(s) superficielle(s) n'accrochant pas à l'angle et disparaissant au lustrage



Rayure(s) : cumul ≤ 5 cm accrochant à l'angle



Eclat(s) sur arête de la porte



10 impacts ou moins sur la carrosserie

Pas de valorisation



Rayure(s) : cumul > 5 cm accrochant à l'angle



Plus de 10 impacts sur la carrosserie

Valorisation de la peinture de l'élément

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Carrosserie - Éléments tôlés



Jusqu'à 3 «Pocs» \leq 2 cm de diamètre et 2 mm de profondeur, sur un même élément, sans détérioration de peinture

Pas de valorisation



Plus de 3 «Pocs», sans détérioration de peinture

Valorisation forfaitaire ou réparation à l'appréciation de l'inspecteur



Enfoncement nécessitant un redressage

Valorisation d'un temps de tôlerie nécessaire au redressage et peinture de l'élément



Dommage économiquement non réparable (enfoncement, élément cassé, fendu...)

Valorisation du remplacement de l'élément

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Carrosserie - Défauts d'aspect de peinture



Mauvaise réparation :
peinture au pinceau



Retouches ou travaux de peinture ayant entraîné
des coulures ou avec un aspect granuleux, irrégulier...



Valorisation à l'appréciation de l'inspecteur



Tâches irrégulières, rugueuses au toucher,
décolorées



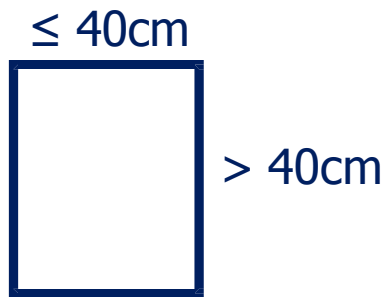
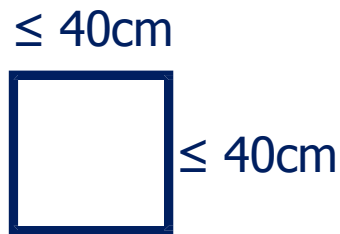
Retouches ou travaux de peinture ayant emprisonné des grains de
poussière

Valorisation à l'appréciation de l'inspecteur

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Carrosserie - Stickers

Les véhicules entièrement recouverts de stickers ne sont pas acceptés à la restitution.
En fonction de la taille unitaire du ou des stickers, trois forfaits différents peuvent être appliqués.



II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Roues - Jantes alliage

Définition du bord d'accroche et des bâtons sur une jante:



Rayure(s) : cumul \leq 4 cm sur le bord d'accroche

Pas de valorisation



Rayure(s) : cumul $>$ 4 cm sur le bord d'accroche



Rayure (s) : cumul \leq 7 cm sur les bâtons



Arrachement de matière sur le bord d'accroche



Rayure(s) : cumul $>$ 7 cm ou arrachement de matière quelle que soit la taille de la rayure sur les bâtons

Valorisation forfaitaire de la réparation

Valorisation du remplacement de l'élément

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Roues - Enjoliveurs et jantes tôle



Rayure sur enjoliveur
Pas de valorisation



Enjoliveur cassé



**Enjoliveur non
d'origine
ou manquant**



**Jantes tôle
déformées**

Valorisation du remplacement de l'élément

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Roues - Pneumatiques



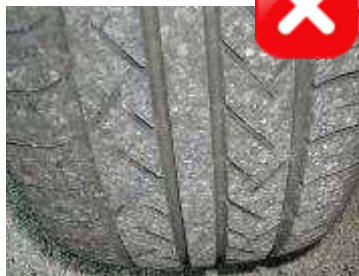
Pneus dont la profondeur de la sculpture est ≥ 4 mm

Pas de valorisation



Déchirure, déformation, entaille ou arrachement de matière

Valorisation du remplacement de l'élément et réglage de la géométrie des trains roulants



Usure anormale de la bande de roulement ou des flancs



Pneu dont la profondeur de la sculpture est < 4 mm

Valorisation du remplacement de l'élément

A Noter :

- Les règles d'évaluation des dommages sur les pneumatiques s'appliquent aussi à la roue de secours

IA Noter :

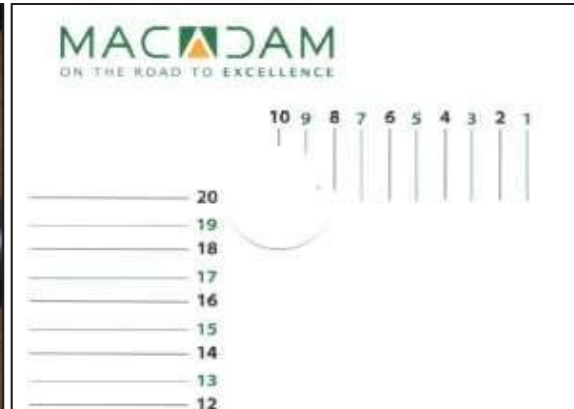
- Pneus différents sur un même train roulant ou non conformes
- Valorisation du remplacement de l'élément**

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Vitrages, optiques et feux - La feuille « Eclat pare-brise Expert »

Constituée de deux règles, une verticale de 20 cm et une horizontale de 10 cm, elle permet de visualiser l'emplacement exact du dommage sur le pare-brise justifiant ou non son remplacement.

Pour rappel, un éclat est considéré dans le champ de vision du conducteur lorsqu'il est à plus de 20 cm de la bande noire du bas du pare-brise, à 10 cm du bord supérieur et à 10 cm du montant gauche du pare-brise. Dans ce cas de figure, le remplacement de l'élément sera obligatoirement valorisé.



II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Vitrages



Eclat de surface de diamètre ≤ 2 mm dont le nombre n'excède pas 10
Pas de valorisation



Eclat hors champ de vision
dont le diamètre est
> à 2 mm



Eclat de diamètre
> à 2 mm dans le champ
de vision



Eclat hors champ de vision dont le
diamètre est > à 25 mm ou plus de
10 éclats



Pare-brise, vitre, miroir
de rétroviseur rayé,
cassé ou fendu

De 1 à 3 impacts

- Valorisation forfaitaire de la réparation

Si plus de 4 impacts

- Valorisation du remplacement de l'élément

Valorisation du remplacement de l'élément

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Optiques et blocs feux



Eclat de diamètre \leq à 2 mm et dont le nombre n'excède pas 5

Pas de valorisation



Eclat de diamètre $>$ à 2 mm ou dont le nombre excède 5



Optique ou bloc feu cassé, fendu



Rayure ou éclat dans le faisceau d'éclairage



Infiltration d'eau

Valorisation du remplacement de l'élément

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Annexe VU : Pare-chocs arrière et porte échelle



Rayures
Légère déformation (le PC ou le porte échelle ne sont pas dangereux
ou non conformes pour circuler)

Pas de valorisation



**Si traces de résidus ne pouvant être éliminées au lustrage (ex :
béton...) ou déformation nécessitant moins de 4h de m.o. mais ne
nécessitant pas remplacement.**

Valorisation forfaitaire 200€HT

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Annexe VU : Ridelles



**Rouille superficielle
Rayures et impacts légers**

Pas de valorisation



Si traces de résidus ne pouvant être éliminées au lustrage (ex : béton...) sur la partie extérieure des panneaux.



Et/ou sur la partie intérieure : si un nettoyage haute pression ne suffit pas (forfait cumulatif si les 2 dommages sont présents)



Et/ ou si déformation rendant la benne non étanche au sable.

Valorisation forfaitaire 300€HT

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Annexe VU : Hayons

		
Rouille, Rayure et impacts légers	Fonctionnement ok	Repliage hayon sans écart.

Pas de valorisation

		
Si traces de résidus ne pouvant être éliminées au lustrage (ex : béton...)	Contrôle hayon non à jour	Hayon qui ne se replie pas correctement ou avec un écart anormal, Hayon déformé

Valorisation forfaitaire de la réparation 200€HT

Valorisation Forfaitaire 100€HT


Valorisation Forfaitaire 1000€HT

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Annexe VU : Plateau Benne

 Rouille superficielle Rayures et Impacts légers Enfoncements de moins de 60 mm de diamètre	 Système de levage opérationnel	 Impacts sur caisse à outil, rouille et rayures légères
--	---	--

Pas de valorisation

 Corrosion avancée Et/ou bosses de plus de 60 mm de diamètre	 Si plus de 3 bosses de plus de 60 mm de diamètre	 Si présents : Commande électrique ou système de levage défaillants.	 Caisse à outil qui ne ferme pas à clé ou présente une autre ouverture que celle prévue
Valorisation Forfaitaire 400€HT	Valorisation Forfaitaire 150€HT	Valorisation Forfaitaire 1000€HT	Valorisation Forfaitaire 100€HT

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Annexe VU : Caisse 20m3



Rayure légères avec arrachement de matière < 200mm

Déformation légère

Pas de valorisation



**Rayure avec arrachement de matière > 200mm
Dans la limite économique de la réparation**



Fortement déformé



**Portes déformées,
fermeture non étanche**



**Cassures, fortement déformé.
Charnières pliées aux points d'ancrage,
cassées ou perforées**

**Valorisation Forfaitaire
900€HT**

**Valorisation Forfaitaire
900€HT**

**Valorisation Forfaitaire
900€HT**

Echange

II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

Annexe VU : Capucines et déflecteurs



Rayure légères dans le respect de l'esthétique du véhicule

Pas de valorisation



Rayures, déformations.

Valorisation Forfaitaire
400€HT



Fissure importante

Echange

III) REGLES FIN DE CONTRAT MODALITÉS

Votre contrat de location longue durée est souscrit pour une durée ET un kilométrage. Vous trouverez ci-dessous les quelques règles qui s'appliquent en cas de :

- **Restitution anticipée**

Si vous restituez votre véhicule avant la date de fin contractuelle de location, il vous sera alors demandé une indemnité dite de « restitution anticipée ». Cette indemnité est calculée suivant la formule établie par le **SesamLLD, ex SNLVLD (Syndicat des Entreprises des Services Automobiles en LLD et des Mobilités)** ci-dessous :

$$\text{Indemnité de restitution} = (\text{LT} \times 0,38) \times \text{DA} / (\text{DC} - 4)$$

LT : somme totale des loyers hors TVA, prévue pour la durée contractuelle mentionnée aux Conditions Particulières. DA : durée en mois à échoir de la date de résiliation à la date de l'échéance contractuelle.

DC : durée contractuelle en mois.

- **Dépassement du kilométrage contractuel**

Lors de la restitution, si le kilométrage affiché au compteur est supérieur au kilométrage contractuel, les kilomètres supplémentaires vous seront facturés conformément au prix défini aux Conditions Particulières.

Le cas échéant, le kilométrage du véhicule est ajusté au prorata de sa durée de détention. Nous ajusterons donc le kilométrage en fonction de la date à laquelle sera restitué le véhicule : avant ou après la date de fin contractuelle.

A noter :

La souscription de la prestation «entretien/assistance 24h/24» vous permet de bénéficier, contractuellement, d'une tolérance kilométrique de 5000 kilomètres.

Toutefois, le dépassement de ces 5000 kilomètres annule la tolérance et induit la facturation de l'intégralité des kilomètres supplémentaires effectués.

IV) CONTACTS UTILES

DESRIPTIF

L'agence Commerciale



Vous avez des questions à propos :

- De la vie de votre contrat

Contactez l'agence commerciale au numéro indigo 0820 201 119

Le Service Logistique et Gestion de fins de contrat

Vous avez des questions à propos :

- De la restitution de votre véhicule de location
- Des indemnités de résiliation anticipée
- Des frais liés au dépassement du kilométrage contractuel

Contactez le service à cette adresse

restitution.fr@leasys.com

Vous avez des questions à propos :

- De l'inspection de votre véhicule de location
- Des frais de remise en état de votre véhicule de location

Contactez le service à cette adresse

supportexpertise.fr@leasys.com



Le Service Véhicules d'Occasion

Vous êtes distributeur du constructeur

Vous avez des questions à propos :

- De la valeur de rachat d'un véhicule restitué

Contactez le service à cette adresse

remarketing.fr@leasys.com

Vous recherchez des VO LEASYS France :

Si vous disposez d'identifiants :

- Connectez-vous à partir de la page www.leasys.com

Si vous ne disposez pas d'identifiants :

- Demandez-les à remarketing.fr@leasys.com